

MOUVEMENTS DE BATEAUX A VAPEUR, ETC., A VENDRE.

LES mouvements du Bateau à Vapeur d'ont on a est servi par le canal de Lachine, avec ou sans les Pompes qui lui appartiennent, seront vendus privément à des conditions et termes de paiements raisonnables. Ces mouvements faits par Parkyn, sont dans le meilleur état et de la force de 33 à 40 chevaux. Les cylindres ont de 31 pouces de diamètre avec des soupapes compliquées et de six pieds d'action. Les deux Pompes sont d'une construction excellente, de 21 pouces de diamètre et de quatre pieds d'action. En même temps seront mis en vente soit ensemble ou séparément, deux pompes, au bas de l'entrée du canal, avec un entouir de fer fondu pour les mettre en opération. Pour plus amples informations quant aux conditions et aux particularités, s'adresser à ce bureau. Par ordre, THOMAS A. BEGLEY, Secrétaire des Travaux Publics, DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS, 16 décembre, 1847.

GATEAUX DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN. Au No. 173, rue Notre-Dame, (CI-DEVANT MAISON DEVERVY.)

LES Soufflés en offrant ses remerciements sincères, à ses amis et au public en général pour l'accueil favorable qu'il a reçu, a l'honneur d'annoncer qu'il a en main un assortiment considérable et varié de CORNETS ET BOITES DE DRAGEES de toutes espèces pour les GATEAUX de la saison, aussi des GATEAUX de toutes sortes.

Des HUITRES de New-York par baril, par cent ou à la douzaine, et des RAISINS en baril. CHARLES ALEXANDER. Déc. 21.

POLITISSE DU JOUR DE L'AN. LIQUEURS FRANCAISES ET SUPERFINES. A vendre à la Pharmacie Rue St. Paul No. 69. PRÈS DU MARCHÉ BONSECOURS. Prix 2s. 6d. la bouteille, six pour 12s. 6d. 24 déc.

LIBRAIRIE CANADIENNE. No. 3, Rue St. Vincent.

LES Soufflés ont l'honneur de rappeler à leurs nombreuses pratiques qu'ils se chargeront comme par le passé, des ordres qu'on voudra leur leur confier par LIVR S, GRAVURES, CARTES GEOGRAPHIQUES, GLOBES, INSTRUMENTS DE CHIRURGIE, INSTRUMENTS DE MATHÉMATIQUES ET DE TOUTES AUTRES MARCHANDISES FRANCAISES. Les commandes confiées à leurs soins, seront exécutées cette année par un des soufflés, dont le départ pour l'Europe, est fixé au 10 du Janvier prochain. Il présente de cette occasion pour inviter les personnes qui leur doivent de vouloir bien solder leur compte sous le plus court délai possible. E. R. FABRE et Cie. Montréal, 24 déc. 1847.

GRAMMAIRE FRANCAISE ELEMENTAIRE. COURSE d'une méthode d'analyse grammaticale raisonnée, à l'usage des Ecoles Chrétiennes, en 12 volumes, nouvelle édition, prix 10s. la douzaine, à vendre chez E. R. FABRE, et Cie. Rue St. Vincent, No. 3. 21 déc.

Annuaire, Albums, Souvenirs, Diarres ET OUVRAGES ANGLAIS POUR 1848.

Le soufflé vient de recevoir son assortiment de SOUVENIRS, ALBUMS, S. ALBUMS et autres ouvrages anglais pour 1848, parmi lesquels sont les suivants: Heath's Keepsake for 1848—Edited by the Countess of Hillsington, with beautifully finished Engravings. Book of Beauty; or Royal Gallery for 1848—with beautifully finished Engravings, from drawings by the best artist. Edited by the Countess of Blessington. Fisher's Drawing Room Scrap-Book for 1848, with numerous engravings—Edited by the Hon. Mrs. Norton. Golden Annual for 1848. Marshall's Gentlemen's Pocket Book for 1848. Wren's or Ladies' Complete Pocket Book, for 1848. Fols's Gentlemen's Pocket Book. Gentlemen's Pocket Diary. The Ladies' Assembly, or Ladies' Diary. Illustrated Pocket Book. Fictorial Pocket Book for 1848. Fols's Ladies' Memorandum Book and Poetical Miscellany, for 1848. Penock's Historical Almanack, for 1848. Ainsi qu'un grand nombre d'autres ouvrages convenables pour des Gâteaux de Noël et du jour de l'An. JOHN MCCOY, No. 9 Grande Rue St. Jacques. 24 déc.

ALMANAC NAUTIQUE POUR 1848 ET 1849. Cet ouvrage vient d'être reçu et est à vendre par le soufflé. JOHN MCCOY. 24 déc.



BUREAU DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE MONTREAL, 20 Déc. 1847. AVIS est par le présent donné que l'ASSEMBLEE ANNUELLE des ACTIONNAIRES au FOND CAPITAL de la Compagnie du Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique, aura lieu au bureau de la Compagnie, No. 18, Petite rue St. Jacques, en cette Cité, MERCREDI, le 19me jour de JANVIER 1848, à UNE heure précise P. M., afin de choisir trois directeurs à la place de l'hon. Peter McGill, Samuel Brooks et Alexander T. Galt, écuyers, qui cesseront alors d'être en office par rotation, et pour transiger toute affaire qui peut avoir rapport à la dite Compagnie. Par ordre, THOMAS STEERS, Secrétaire.

AUX ELECTEURS DE LA CITE DE MONTREAL. MESSIEURS.

AUX nombreuses et pressantes sollicitations qui m'ont été faites, de me porter Candidat à la prochaine Election de notre Cité, il était de mon devoir d'acquiescer. Il était d'autant plus de mon devoir de le faire, que ces sollicitations me sont venues, non seulement de la part de mes anciens amis politiques, mais encore de la part de plusieurs personnes que jusqu'ici, j'avais dû considérer comme mes adversaires; bien heureux si, par ce rapprochement, je puis servir à rétablir et maintenir entre les différentes classes de mes concitoyens, cette harmonie et ces bons rapports qui devraient toujours exister entre eux. Quant à mes principes politiques, ils sont bien connus de vous tous. Il n'est donc pas nécessaire de les énoncer ici. Il est néanmoins quelques sujets qui sont d'une importance vitale pour le pays, et principalement pour la classe commerciale, sur lesquels plusieurs d'entre vous peuvent désirer que j'exprime mes propres vues. Je veux parler de ce qu'on est convenu d'appeler le libre échange et la libre navigation du St. Laurent. Le meilleur moyen de vous faire connaître mes vues à cet égard, c'est de vous dire que j'ai concouru dans le paragraphe suivant du "manifeste" du Comité Constitutionnel de Québec: "La mise en pratique du libre échange avec les pays étrangers, et de la libre navigation du St. Laurent, qui ouvriront au monde civilisé une contrée à peine connue des autres nations, et faciliteront le développement de ses vastes ressources; double liberté rendue nécessaire et strictement équitable par les mesures commerciales et financières adoptées par la Grande-Bretagne elle-même, et par le grand exemple qu'elle donne au monde entier." Ces deux mesures doivent, ce me semble, recevoir l'appui cordial de tout homme qui désire avant tout la prospérité de son pays; il doit par conséquent concourir dans tous les moyens à adapter pour leur donner effet; il doit s'efforcer de faire ouvrir, pour le transport de nos produits agricoles et autres au meilleur marché possible, toutes les voies de communication nécessaires avec l'Atlantique. Au nombre de ces voies je place la confection du chemin de fer projeté entre notre Cité et Portland. Comme citoyens de Montréal, nous devons regretter que depuis la translation du siège du gouvernement dans notre ville, et l'incendie de notre Palais de Justice, l'administration du jour qui semble s'être fait un mérite de négliger les intérêts du Bas-Canada, n'ait pas jugé à propos de pourvoir à la construction d'édifices qui le service public demande. Dans l'un de ces deux cas, il n'y a aucune excuse. Dans l'autre, on ne saurait expliquer la conduite de l'administration, que par le désir, qui peut exister quelque part, d'agiter de nouveau la question de transférer dans le Haut Canada le siège du gouvernement. Quant aux autres mesures d'intérêt public, mes vues vous étant bien connues, je termine en vous déclarant que si j'obtiens un siège dans le prochain Parlement, je m'efforcerai de remplir, comme par le passé, mon devoir envers mon pays et envers toutes les classes de ses habitants.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre dévoué serviteur, L. H. LAFONTAINE. Montréal, 10 décembre, 1847.

AUX ELECTEURS DE LA CITE DE MONTREAL. MESSIEURS.

La requête d'une partie importante de mes Concitoyens m'a encore décidé à m'offrir comme votre candidat et à briguer l'honneur de représenter dans le Parlement Provincial la première ville commerciale de l'Amérique Britannique du Nord. Il est inutile pour moi maintenant de faire allusion à mes opinions politiques. Je les ai exprimées sans hésitation partout où j'ai eu occasion de le faire et en toutes circonstances. Mais il est des questions d'intérêt public, quelques unes de beaucoup plus d'importance pour vous, sur lesquelles, en sollicitant vos suffrages, je crois de mon devoir de vous exprimer mes vues. Les changements récents introduits dans la politique commerciale du Gouvernement Impérial, exigent impérieusement l'application immédiate de principes semblables à notre commerce colonial. Les demandant de plus de notre part un appel emphatique et unanime à la justice de la Mère-Patrie, pour des amendements aux Lois de Navigation, afin de rendre le St. Laurent libre au commerce du monde et nous permettre non seulement de chercher sur tous les marchés des débouchés pour nos produits, mais aussi de prendre nos objets de consommation, partout où nous pourrions les obtenir à meilleur marché. Notre cité doit sa prospérité et son avancement au commerce. Dans ces deux dernières années, par suite principalement du Système d'Entrepôt adopté par les Etats-Unis, une grande portion de notre commerce nous a quittée, et les propriétaires fonciers, ainsi que les autres classes de notre population commencent à sentir l'influence fatale d'une diminution au lieu d'un accroissement de prospérité. Et cela encore dans un temps où, si notre commerce et notre industrie étaient libres de toutes restrictions, la position géographique si favorable de notre cité nous permettrait d'avancer rapidement dans la voie des richesses et de la prospérité.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre dévoué serviteur, L. H. LAFONTAINE. Montréal, 10 décembre, 1847.

AUX ELECTEURS DE LA CITE DE MONTREAL. MESSIEURS.

Je donnerai mon plus ardent appui à toutes les mesures tendant à développer les ressources du pays, soit par la confection de chemins, la construction de ponts, de canaux pour faciliter les transports des produits agricoles et autres du pays au marché le plus avantageux, ou l'ouverture de nouvelles voies de communications avec l'Atlantique. Privés comme nous l'avons été de toutes protections sur les marchés de la Mère-Patrie et comme on ne peut s'attendre que nous soutiendrions aucunes mesures d'une nature Protectrice en faveur des manufactures anglaises, j'emploierai mes plus grands efforts pour obtenir tous les avantages que la liberté du commerce peut donner et l'application honnête de ses principes aura mon concours et ma voix dans toutes les occasions, de quelque part qu'elle vienne. Un sujet de première et profonde importance pour toutes les classes des habitants de cette Province, c'est une loi bien gérée et bien marquée pour régler l'émigration qui nous arrive chaque année; des mesures qui corrigeraient les maux dont nous avons déjà souffert doivent être introduites et soumises à l'attention du Parlement assez tôt pour qu'elles soient affectives. Comme je crois que l'éducation d'un peuple doit être un objet de première importance, je donnerai tout mon concours aux mesures qui seront proposées pour cet objet; mais aucun projet tendant à donner à une portion du peuple une préférence sur une autre, rencontrera mon entière désapprobation. Si les témoignages que je vous ai déjà donnés dans l'accomplissement de mes devoirs publics, pouvaient ne vous avoir procuré approbation ou votre confiance et si vous partagez aujourd'hui mes opinions, j'ose me flatter que vous voudrez bien me donner votre appui et me permettre encore d'entrer dans la Chambre Législative de notre Parlement Provincial, avec toute l'indépendance de mes opinions et une pleine liberté d'action. J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre très obéissant et très humble serviteur, BENJAMIN HOLMES. Montréal, 10 déc., 1847.

AUX ELECTEURS DU COMTE DE CHAMBLY. MESSIEURS.

L'invitation d'un grand nombre d'entre vous, à j'ai l'honneur de demander vos suffrages pour vous représenter dans le prochain parlement. Mes principes politiques vous sont connus; il m'est, par conséquent, inutile de vous en faire une longue exposition. Je demande à vos suffrages, messieurs, le gouvernement responsable, mis honnêtement en pratique, composé d'hommes qui, possédant la confiance du peuple, sont seuls propres à conduire les affaires publiques suivant ses volontés, ses besoins et ses intérêts. Il sera pour moi, messieurs, d'un devoir impérieux, de concourir dans les mesures qui tendront à favoriser les améliorations qui ont été retardées ou complètement négligées dans le Bas-Canada, depuis l'existence de l'administration actuelle. Les projets tendant à répandre l'éducation, à développer les ressources du pays, à perfectionner son agriculture, à étendre son commerce, à encourager les manufactures qui existent, ou à en faire naître de nouvelles, rencontreront mon appui bien sincère. J'unirai mes faibles efforts à ceux des membres de la représentation qui demandent la liberté du commerce, et l'ouverture de la navigation du St. Laurent aux nations étrangères. La prospérité du pays, messieurs, dépend essentiellement de la facilité des communications intérieures.—Je croirai donc de mon devoir de donner mon support aux mesures qui tendront à les augmenter, par la formation de routes nouvelles, par l'amélioration de celles qui existent, par l'établissement de chemins de fer, par l'ouverture de nouveaux canaux et par l'achèvement de ceux qui sont en voie de construction. Je ferai, messieurs, tout ce qui dépendra de moi pour veiller aux intérêts particuliers de votre Comté; ainsi, je ferai tous mes efforts pour faire ouvrir le canal projeté, qui doit établir une communication entre le Behoué et le St. Laurent. Mais dans l'adoption de ce projet, je chercherai de faire respecter les droits des propriétaires qui pourraient être lésés par le passage de ce canal; je maintiendrai aussi les droits de ceux qui ont éprouvé de dommages par l'établissement du canal de Chambly, et dont nombre d'indemnités ne sont pas encore liquidées. Enfin, messieurs, je donnerai une attention bien spéciale à vos réclamations pour les pertes que vous avez souffertes pendant nos malheurs; et je m'estimerai très heureux, si par mes efforts persévérants, je puis contribuer à les faire établir à votre satisfaction. C'est avec ces sentiments que J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre très humble et Très obéissant serviteur, PIERRE BEAUBIEN. Montréal, 23 déc. 1847.

THEOPHILE HAMEL, PEINTRE D'HISTOIRE ET DE PORTRAITS. L'HONNEUR d'annoncer aux citoyens de Montréal et au public en général, qu'il a établi un ATELIER dans la maison de M. BOULANGER, rue Notre-Dame. Ses TABLES de PEINTURE seront visibles tous les jours depuis 9 heures A. M. jusqu'à 4 heures P. M. 17 déc.

AUX LIBRES ET INDEPENDANTS ELECTEURS DU COMTE DE CHAMBLY. MESSIEURS.

L'INVITATION d'un grand nombre de principaux Electeurs du Comté, j'ai consenti à me porter candidat pour représenter vos intérêts dans le prochain parlement. Ma longue résidence dans le comté me fournit le moyen de connaître les vœux et les besoins de chaque localité et du comté en général; Si vous m'honorez de votre mandat, je veillerai fidèlement à vos intérêts et je ne négligerai rien pour obtenir les améliorations dont nous avons tant besoin. Quant à mes principes politiques, vous les connaissez déjà à-savoir qu'il n'est nécessaire de les énoncer ici. J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre dévoué serviteur, P. P. DEMARAY. St. Jean, 21 déc. 1847.

AUX LIBRES ET INDEPENDANTS ELECTEURS DU COMTE DE BERTHIER. MESSIEURS.

VENANT aujourd'hui solliciter l'honneur de vos suffrages, je ne fais que céder au désir d'un grand nombre de citoyens mécontents de ce Comté, qui m'ont sollicité de me présenter à la prochaine élection. Je dois avouer que, depuis longtemps, l'idée d'être utile à mon pays, l'a fait naître dans mon cœur; mais mon âge peu avancé et d'autres considérations m'ont fait différer jusqu'à ce jour de mettre cette idée à exécution. Aujourd'hui que plusieurs de ces considérations n'existent plus je ne vous absolumment rien qui puisse me faire raisonnablement résister à un vote si prononcé. Je vous prie donc que j'ai prochainement vous demander un mandat pour vos suffrages. Quant à mes opinions politiques, elles sont connues de la plupart d'entre vous. Qu'il me suffise de dire que je suis Réformiste et Canadien avant tout. Je suis, Messieurs, Votre dévoué serviteur, L. A. DLRONE. 23 déc.

AUX ELECTEURS DU COMTE DE BEAUHARNAIS. MESSIEURS.

YANT été invité par un grand nombre de Electeurs respectables des différentes Paroisses et Townships de votre Comté, à m'offrir comme Candidat à la prochaine élection d'un Membre pour les représenter dans le prochain Parlement Provincial; Je suis décidé de solliciter les suffrages des électeurs; et si j'ai encore l'honneur de vous représenter dans la Chambre d'Assemblée de notre Parlement Provincial, je m'efforcerai d'appuyer fidèlement et diligemment toutes les mesures tendant à développer les ressources de notre commune patrie, et d'augmenter la prospérité du peuple. Ce sera mon désir le plus pressé d'adopter un système d'émigration, qui assurera l'arrivée des Emigrants dans cette Colonie, en bonne condition et en bonne santé, et préviendra par la même introduction dans le pays de la peste et des horreurs qui l'accompagnent. J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Bien respectueusement, Votre très humble, et Obéissant serviteur, JACOB DEWITT. Montréal, 14 déc. 1847.

AUX ELECTEURS DU COMTE DE VERCHERES. MESSIEURS.

Le Gouverneur Général ayant jugé convenable d'exercer la prérogative Royale et de dissoudre le Parlement, vous avez été devant vous une occasion de faire connaître le jugement que vous portez sur la conduite de votre gouverneur et président. Si cette conduite a été celle que vous trouvez à reprocher, j'espère avoir l'honneur de représenter votre Comté dans le nouveau Parlement, si non j'ai aucun doute que vous serez quelquefois plus capable que moi, bien que personne ne puisse être plus dévoué que je le suis aux intérêts et à la prospérité du Comté. J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre très obéissant serviteur, J. LESLIE. Cottage Ste. Marie, Montréal, 9 déc. 1847.

AUX ELECTEURS DU COMTE DE LEINSTER. MESSIEURS.

UNE Election générale approche, et vous serez bientôt appelés à faire choix d'un représentant. Sur l'invitation de personnes influentes de votre comté, je vous offre mes services en parlement. J'en brigue pour la première fois les honneurs, et ne puis vous offrir mon passé pour gage de ma conduite à venir. Je vous dois donc une profession de foi politique. La voici telle que peut le permettre le cadre étroit d'une adresse. Je professe une politique libérale, celle de la réforme et du progrès, celle qui doit triompher par tout le pays, si vous l'appuyez de vos suffrages aux polls. Je redoublerais dans la vie publique les efforts que j'ai toujours faits dans la vie privée pour en assurer les progrès. Les grandes questions politiques ne me feront pas perdre de vue les intérêts matériels de votre comté que je connais déjà suffisamment au moyen de mes nombreux rapports avec vous. Rappeler énergiquement les promesses qui vous furent faites par le ministère actuel, d'importantes améliorations dans vos voies de communication avec la cité; demander compte des secours d'argent votés par la chambre d'assemblée, pour cet objet, et non encore appropriés, ou peut-être divertis.

AUX LIBRES ET INDEPENDANTS ELECTEURS DU COMTE DE CHAMBLY. MESSIEURS.

L'INVITATION d'un grand nombre de principaux Electeurs du Comté, j'ai consenti à me porter candidat pour représenter vos intérêts dans le prochain parlement. Ma longue résidence dans le comté me fournit le moyen de connaître les vœux et les besoins de chaque localité et du comté en général; Si vous m'honorez de votre mandat, je veillerai fidèlement à vos intérêts et je ne négligerai rien pour obtenir les améliorations dont nous avons tant besoin. Quant à mes principes politiques, vous les connaissez déjà à-savoir qu'il n'est nécessaire de les énoncer ici. J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre dévoué serviteur, P. P. DEMARAY. St. Jean, 21 déc. 1847.

AUX LIBRES ET INDEPENDANTS ELECTEURS DU COMTE DE BERTHIER. MESSIEURS.

VENANT aujourd'hui solliciter l'honneur de vos suffrages, je ne fais que céder au désir d'un grand nombre de citoyens mécontents de ce Comté, qui m'ont sollicité de me présenter à la prochaine élection. Je dois avouer que, depuis longtemps, l'idée d'être utile à mon pays, l'a fait naître dans mon cœur; mais mon âge peu avancé et d'autres considérations m'ont fait différer jusqu'à ce jour de mettre cette idée à exécution. Aujourd'hui que plusieurs de ces considérations n'existent plus je ne vous absolumment rien qui puisse me faire raisonnablement résister à un vote si prononcé. Je vous prie donc que j'ai prochainement vous demander un mandat pour vos suffrages. Quant à mes opinions politiques, elles sont connues de la plupart d'entre vous. Qu'il me suffise de dire que je suis Réformiste et Canadien avant tout. Je suis, Messieurs, Votre dévoué serviteur, L. A. DLRONE. 23 déc.

AUX ELECTEURS DU COMTE DE BEAUHARNAIS. MESSIEURS.

YANT été invité par un grand nombre de Electeurs respectables des différentes Paroisses et Townships de votre Comté, à m'offrir comme Candidat à la prochaine élection d'un Membre pour les représenter dans le prochain Parlement Provincial; Je suis décidé de solliciter les suffrages des électeurs; et si j'ai encore l'honneur de vous représenter dans la Chambre d'Assemblée de notre Parlement Provincial, je m'efforcerai d'appuyer fidèlement et diligemment toutes les mesures tendant à développer les ressources de notre commune patrie, et d'augmenter la prospérité du peuple. Ce sera mon désir le plus pressé d'adopter un système d'émigration, qui assurera l'arrivée des Emigrants dans cette Colonie, en bonne condition et en bonne santé, et préviendra par la même introduction dans le pays de la peste et des horreurs qui l'accompagnent. J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Bien respectueusement, Votre très humble, et Obéissant serviteur, JACOB DEWITT. Montréal, 14 déc. 1847.

AUX ELECTEURS DU COMTE DE VERCHERES. MESSIEURS.

Le Gouverneur Général ayant jugé convenable d'exercer la prérogative Royale et de dissoudre le Parlement, vous avez été devant vous une occasion de faire connaître le jugement que vous portez sur la conduite de votre gouverneur et président. Si cette conduite a été celle que vous trouvez à reprocher, j'espère avoir l'honneur de représenter votre Comté dans le nouveau Parlement, si non j'ai aucun doute que vous serez quelquefois plus capable que moi, bien que personne ne puisse être plus dévoué que je le suis aux intérêts et à la prospérité du Comté. J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre très obéissant serviteur, J. LESLIE. Cottage Ste. Marie, Montréal, 9 déc. 1847.

AUX ELECTEURS DU COMTE DE LEINSTER. MESSIEURS.

UNE Election générale approche, et vous serez bientôt appelés à faire choix d'un représentant. Sur l'invitation de personnes influentes de votre comté, je vous offre mes services en parlement. J'en brigue pour la première fois les honneurs, et ne puis vous offrir mon passé pour gage de ma conduite à venir. Je vous dois donc une profession de foi politique. La voici telle que peut le permettre le cadre étroit d'une adresse. Je professe une politique libérale, celle de la réforme et du progrès, celle qui doit triompher par tout le pays, si vous l'appuyez de vos suffrages aux polls. Je redoublerais dans la vie publique les efforts que j'ai toujours faits dans la vie privée pour en assurer les progrès. Les grandes questions politiques ne me feront pas perdre de vue les intérêts matériels de votre comté que je connais déjà suffisamment au moyen de mes nombreux rapports avec vous. Rappeler énergiquement les promesses qui vous furent faites par le ministère actuel, d'importantes améliorations dans vos voies de communication avec la cité; demander compte des secours d'argent votés par la chambre d'assemblée, pour cet objet, et non encore appropriés, ou peut-être divertis.

Exposer vos titres à l'encouragement par le pays, des nombreux établissements d'éducation que vous avez, dans des temps difficiles, érigés dans un bon nombre de vos paroisses, à la honte de ces comtés où les écoliers ont pu réunir assez de partisans pour mettre en danger l'élection de candidats amis de l'éducation. Résister aux projets formés dans quelques parties de la province pour changer dans des vues politiques la sage et sage administration. Puisse la cause de la liberté du commerce et de la navigation du St. Laurent sans laquelle le pays ne peut aller qu'en retrogradant. Favoriser les grands projets de communication au parti déjà exécutés. En un mot veiller attentivement à vos intérêts de localité, tel sera le but où tendront mes efforts et mon zèle en parlant, si vous suffrages m'y appellent. J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre très humble et Très obéissant serviteur, NORBERT DUMAS. Montréal, 21 déc. 1847.

LES Soufflés Médicins et Chirurgiens, donnent avis qu'ils s'adresseront à la Législature Provinciale, dans la prochaine Session (ou dans la session suivante suivant les délais) pour demander le rappel de l'Acte passé en 1811 (L. 10) relatif à la suppression de la Faculté de Médecine, et la substitution d'un Collège de Médecins, principalement l'établissement d'un Collège de Médecins à Québec et d'un autre à Montréal. R. H. CHARLEBOIS, W. DESCHAMBAULT, P. E. PICHAULT, C. A. REGNAULT, T. E. DODET D'ORSENNENS, E. TRUDEL, HECTOR FELTIER, L. BOYER, J. L. LEPROHON, J. EMERY CODEBRE, P. WILBRUNNER, C. SADOUMIN, J. WILSCAM. Montréal, 7 déc. 1847.

Corp. ration de Montreal. CEUX QUI DOIVENT LA CITE POUR CONTRIBUTIONS, TAXES, ETC.

COMME un grand nombre d'individus sont sous l'impression erronée que des collecteurs doivent venir chez eux pour collecter ce qu'ils peuvent devoir pour Contributions Taxes, &c. AVIS est par le présent donné à tous ceux qui ont à se rendre au Bureau de la Corporation de la Cité, POUR PAYER IMMEDIATEMENT le montant de ce qu'ils doivent respectivement de la manière requise par la loi; Et à défaut par eux de se conformer à cet avertissement, ils sont avertis que des ordres stricts ont été donnés au Soufflé par le Conseil de poursuivre indistinctement tous ceux qui y valent. Par ordre, E. DEMERS, Trésorier de la Cité. Bureau du Trésorier de la Cité, 17 déc. 1847.

COMMANDES FRANCAISES.

LES Soufflés expédient 1. 21 de comités et tous les quinze jours durant l'hiver des COMMANDES pour Livres, Grammaires, Cartes géographiques, Globes, Matras, Instruments de chirurgie, Instruments de Médecine et autres marchandises de manufacture française. Les personnes, désireuses de leur confier quelques ordres sont priées de les transmettre le plutôt possible. E. R. FABRE et Cie. Rue St. Vincent No. 3. 17 déc. 1847.

LIVRES FRANCAIS.

LES ouvrages français suivants viennent d'être reçus et sont à vendre par le soufflé Grande Rue St. Jacques. Arthur par F. B. S. 4 vols. 8s. Deux Histoires 1772-1773. 1. Aventures d'In. 2. Les Histoires. 2. Le Colonel De Sarville par E. S. 2 vols. 4s. La Vie de Kant—Von Raman Maréchal, par E. S. 2 vols. 8s. Dictionnaire Arabico-François, Karidki par do 1 vol. 2s. Pile et Phok par do. 2s. 4s. L'Alphabet Diabolo, par do. 2 vols. 4s. Théâtre D'opéra, par do. 2 vols. 4s. Les Mystères de Paris, par do. 13 vols. 22s. L'Alphabet, par do. 2 vols. 4s. Jean Cavalier ou les Fanatiques des Cévennes, par E. S. 4 vols. 8s. Les Contes de la Bibliothèque et des arts, par H. C. Orlhac. Leçons de Philosophie Intelligente et Morale, par do. Paris et Virgine, par J. H. Bernardin de St. Pierre 3s. JOHN MCCOY. 17 déc.

AVIS.

On s'adressera à la Législature à sa prochaine session (ou à la suivante si c'est la requête) pour obtenir le privilège de construire un PONT DE PIERRE sur la Rivière L'Assomption, de manière à joindre les villages de son avec la rive opposée, à côté de St. Silence. Ce pont doit avoir une longueur excédant 330 pieds au-dessus du plus haut niveau de l'eau, et sera construit sur un pilier au-dessus de la rive. Il sera élevé de 6 pieds au-dessus du plus grand écueil connu des eaux; et n'aura pas de pont levé. Le privilège qui sera accordé s'étendra à une lieue en bas et une lieue en haut du dit pont; laissant toutefois la liberté à qui voudra, de tenir une traverse de canot au lieu connu sous le nom de "traverse de Gouillard" pour la commodité des voyageurs allant ou venant du haut de l'Assomption. LES PAGES QUI SERONT DEMANDÉES SONT: 1. Pour chaque Carrosse ou autre voiture à quatre roues, avec un seul cheval et un conducteur, six deniers courants. 2. Pour chaque voiture à deux roues, et chaque voiture d'hiver, avec un seul cheval, et le conducteur, quatre deniers courants. 3. Pour chaque cheval ou autre bête de somme additionnelle aux voitures mentionnées ci-dessus, deux deniers courants. 4. Pour chaque personne additionnelle dans une voiture, un denier courant. 5. Pour chaque passage à cheval, deux deniers et demi. 6. Pour chaque personne à pied, un denier. 7. Pour chaque cheval, jument, mule, âne, ou autre bête de somme; taureau, bœuf, vache ou autre bête à cornes de quelque espèce qu'elle soit, un denier et demi. 8. Pour chaque moulin, veau, agneau, chèvre, cochon, etc., un denier. 11 nov. 1847.